

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Décision modification n°2 au budget pour l'exercice 2019

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Hors mouvements comptables sur le FEADER et le FEAMP, la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2019 augmente les crédits de paiement de l'exercice de 0,87 % en fonctionnement et de 2,8 % en investissement. En investissement, elle permet de prendre en compte une accélération des paiements sur le programme de construction des lycées liée à la mise en œuvre du schéma directeur immobilier, et des besoins supplémentaires sur les matériels de transports collectifs. En fonctionnement, les crédits concernent la formation, les ajustements de la convention TER et des contrats de transports scolaires.

La DM2 permet également d'intégrer dans le budget de la Région les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020 à hauteur de 89,64 M€, et du programme FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) à hauteur de 7,45 M€, dont la Région assume l'autorité de gestion. Ces montants sont équilibrés en dépenses et en recettes.

Il est par ailleurs proposé l'abondement d'autorisations d'engagement sur la politique des transports pour permettre, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, d'assurer les dépenses du premier trimestre 2020 de la convention TER.

Cette décision modificative permet également l'inscription de crédits pour ajuster les dépenses de moyens en matière de patrimoine immobilier, de ressources humaines, de système d'information et pour des écritures comptables.

En recettes, les inscriptions nouvelles en section de fonctionnement permettent d'équilibrer les crédits supplémentaires inscrits en fonctionnement. Les ajustements sur le montant des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2019 résultent d'informations nouvelles, à savoir :

- + 94 945 € de recettes fiscales supplémentaires au titre des frais de gestion de la fiscalité locale (- 140 701 € par rapport aux prévisions) et du fonds de péréquation de la CVAE (+ 235 646 €) ;
- + 1 538 540 € au titre du FCTVA perçu sur les dépenses 2018 éligibles ;
- + 861 068 € correspondant au solde des appels de fonds FEDER réalisés au cours de la programmation précédente (2007-2013) ;
- + 5 619 871 € de reversement par la SNCF de trop-perçus sur les contributions versées par la Région pour les travaux d'aménagement de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire, et versés en 2018 au titre de la contribution TER ;
- + 3,7 M€ estimés de remboursement par la SNCF correspondant pour l'essentiel à la baisse des coûts d'acquisition des 17 rames TER REGIO2N dont la Région s'est dotée entre 2014 et 2017 ;
- + 1,7 M€ estimés au titre de l'intéressement 2017 et 2018 à reverser à la Région par la Compagnie Océane dans le cadre du contrat de délégation de service public pour les liaisons dans le Golfe du Morbihan ;
- + 1 236 904 € de reversement par l'Etat de trop-perçus sur les contributions versées par la Région au titre de divers projets de travaux sur des infrastructures routières nationales ;
- + 2,4 M€ d'autres recettes perçues ou à percevoir dans le cadre de l'activité des services opérationnels.

Compte-tenu de ces inscriptions, il est proposé de majorer l'autorisation d'emprunt ouverte au budget de 7,5 M€.

Au total, les ajustements des prévisions de recettes du budget s'élèvent à 121 751 200 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans la continuité du budget primitif puis de la première décision modificative, le projet de décision modificative n°2 confirme la qualité de la démarche budgétaire poursuivie par le Conseil régional.

Grâce aux dernières recettes additionnelles enregistrées, et hors fonds de gestion des crédits européens (97 M€), le CESER constate que le Conseil régional dispose de plus de 16 M€ de capacité supplémentaire d'intervention, complétée par une ligne d'emprunt fixée à 7,5 M€.

Les priorités d'affectation de ces nouvelles recettes paraissent bien répondre à de grandes lignes de besoins, en soutenant principalement :

- le programme de construction et de travaux entrepris dans les lycées (CP d'investissement : 7,5 M€) ;
- la formation, avec un effort supplémentaire pour mettre en œuvre une nouvelle action du Programme d'investissements d'avenir -PIA3- (CP de fonctionnement : 2,15 M€) ;
- les transports, via les investissements en matériels de transports collectifs (CP d'investissement : 8 M€) ou par des ajustements à la convention TER appelée à être renouvelée avec la SNCF ou d'autres ajustements afférant aux contrats de transports scolaires ou aux liaisons maritimes (CP de fonctionnement : 4,55 M€).

Pour compléter les ressources dégagées en fin d'exercice, l'autorisation d'emprunt se voit relevée de 7,5 M€, portant ainsi le total des nouveaux crédits de l'année à 160,3 M€. Or, le CESER rappelle avec satisfaction que la DM1 avait vu une réduction de la ligne d'emprunt à hauteur de 84,7 M€, alors qu'une autorisation de 237 M€ était inscrite au Budget primitif. La Région reste donc très en-deçà des perspectives initiales d'emprunt.

En ce qui concerne les fonds européens, le CESER apprécie que ceux-ci puissent appuyer un nombre croissant de projets. Il relève que l'exercice 2019 voit encore un rattrapage des retards imputables aux dysfonctionnements constatés au niveau de l'Agence des services et paiements (ASP). Le CESER voudrait avoir confirmation que la situation est maintenant rétablie, et que tout risque de dégageant d'office est dépassé pour ce qui concerne le FEAMP.

Au-delà de l'exercice 2019 qui approche de son terme et au vu des nouvelles autorisations de programme et d'engagement, le CESER soutient la volonté exprimée par le Conseil régional de renforcer ses interventions dans les domaines de l'économie et de l'emploi, qu'il s'agisse de soutenir de nouveaux projets structurants sur les territoires ou d'apporter un soutien spécifique aux entreprises de l'agro-alimentaire.

Il relève aussi plusieurs interventions dans le domaine de la formation. Le CESER se félicite ainsi des investissements encore prévus en faveur de l'apprentissage, alors que le Conseil régional perd cette compétence le 1^{er} janvier 2020. Il souligne d'autre part l'ouverture d'une autorisation d'engagement pour la mise en œuvre du Programme investissements d'avenir (PIA3) dont le fléchage devra être précisé. Il s'interroge également sur les conditions de création d'une nouvelle spécialité « agronomie et systèmes d'information » au sein de l'ISEN (Institut supérieur de l'électronique et du numérique).

Si des informations plus précises sont attendues sur ces derniers points, le CESER porte globalement un regard positif sur les propositions contenues dans cette DM2.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Olivier CAPY et Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé la mobilisation de moyens supplémentaires au titre de l'autorisation de programme (+ 7 M€) et de l'autorisation d'engagement (+ 1,5 M€). Le financement de ces abondements est en partie assuré par des redéploiements à partir d'autres programmes (201, 202, 203 et 207).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'augmentation des besoins et l'apport de moyens supplémentaires pour ce programme peuvent être interprétés comme un indice de bonne dynamique du développement des entreprises. Le CESER y voit aussi une optimisation de l'utilisation des crédits dont il ne peut que se féliciter, tout en espérant que les prévisions de consommation sur les programmes 201, 202, 203 et 207 seront fiables, car ces derniers aussi sont susceptibles de participer à la création d'emplois durables.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Fabienne COLAS
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La capacité à assurer un continuum d'accompagnement et de financement des projets d'innovation sociale, objectif prioritaire de la Stratégie régionale de développement de l'ESS, est désormais finalisée avec notamment la couverture exhaustive du territoire par les pôles de l'ESS et bientôt les TAG Bzh, propulseurs d'entrepreneuriat collectifs. Cet écosystème global permet la création et le développement d'entreprises engagées en faveur du développement durable en adéquation avec les besoins des territoires impliquant l'accroissement d'activités économiques génératrices d'emplois locaux. L'innovation sociale, priorité reconnue, fil rouge de la SRESS et champ d'application majeur de l'ESS est donc totalement en phase avec les actions liées à la Breizh COP.

Le nombre de dossiers d'innovation sociale est en croissance importante avec de plus en plus de territoires couverts. Afin de ne pas limiter les ambitions et brider de belles dynamiques, il est nécessaire de mobiliser des moyens supplémentaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'innovation sociale est un facteur important de développement de l'ESS, et, par conséquent, du développement durable des territoires. Le CESER voit avec intérêt la croissance du nombre de dossiers recourant au dispositif et se félicite que le Conseil régional abonde la ligne de 40 000 € afin de ne pas brider les dynamiques territoriales concernées.

Il serait par ailleurs intéressant que le Conseil régional organise une manifestation régionale qui mettrait en avant des projets d'innovation sociale dans le secteur de l'ESS. Ce temps fort permettrait de montrer que l'ESS est un véritable levier pour la transformation de la société. Il amènerait à reconnaître le caractère pionnier des entreprises de l'ESS dans la façon d'entreprendre en conciliant performance économique, impact social et gouvernance démocratique (pour reprendre les termes de Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire), mais aussi réponse aux enjeux climatiques.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, le nombre et la provenance géographique des dossiers.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette année 2019 est majeure pour l'exécution du FEAMP et son avenir, pour le déploiement du groupement interportuaire, pour la finalisation de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral et la mise en œuvre de la « Feuille de route mer et littoral » du Conseil régional.

La Région Bretagne et le département du Finistère ont décidé, en lien avec les EPCI territorialement concernés, la création d'un syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (SMPPC). L'objectif de ce syndicat, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018, est d'aménager, d'entretenir et de gérer les ports de pêche et de plaisance ainsi que de favoriser les synergies portuaires en Cornouaille.

Dans le cadre de sa participation à ce syndicat, la Région sera sollicitée d'ici la fin de l'année pour le cofinancement de deux projets structurants pour la filière halieutique bretonne. Le premier projet concerne la restructuration de la halle à marée du port de Concarneau (dont la Région est propriétaire), le second projet concerne la modernisation de la halle à marée du Guilvinec pour lequel la Région sera sollicitée. Le Président du Conseil régional propose donc d'abonder l'autorisation de programme du programme 208 de 5 530 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme il l'a rappelé en 2014, dans la conclusion de son étude « *Économie maritime en Bretagne : changeons de regard* », les atouts maritimes de la Bretagne constituent un capital à faire fructifier et à valoriser par l'innovation. Aussi, il se félicite que le soutien de cette économie, son accompagnement et la structuration des filières soient affichés comme des priorités fortes pour la région. Dans son étude sur la marétique présentée à cette même session, le CESER met en lumière les profondes évolutions à l'œuvre dans le domaine de la commercialisation des produits

de la mer sous l'effet de la transformation numérique. En ce sens, il souligne l'importance d'accompagner ces filières dans leurs projets de modernisation et de numérisation. L'objectif poursuivi avec cette modification du programme 208 lui semble aller dans ce sens.

Les crédits inscrits au budget 2019 en ce début d'année sur ce programme étaient initialement les suivants :

- Autorisation de programme : 5 790 625 € ;
- Autorisation d'engagement : 2 555 000 € ;
- Crédit de paiement en investissement : 4 900 000 € ;
- Crédit de paiement en fonctionnement : 2 821 000 €.

Le Conseil régional propose d'abonder l'autorisation de programme de 5,53 M€ soit quasiment un doublement de l'autorisation initialement programmée.

Au vu du montant proposé, le CESER aurait souhaité avoir plus d'information sur les deux projets qui seront soutenus. Il souhaite également être informé des prochaines étapes de ces projets de restructuration et notamment de l'utilisation qui sera faite des espaces libérés dans les halles à marée, ainsi que des financements que la Région apportera dans ce cadre.

Le CESER aurait également souhaité que les professionnels de la pêche et leurs représentants soient davantage associés à ces deux projets afin que ces deux places portuaires puissent faire face sans difficulté aux enjeux et développements à venir (règlements sanitaires, poisson vivant, mise en œuvre des obligations de débarquement, valorisation des co-produits).

Le CESER souhaiterait également savoir si un plan pluriannuel d'investissement existe concernant les autres ports régionaux.

Le contrat d'action publique rappelle le rôle central que jouera à l'avenir la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML) avec la mise en œuvre d'une feuille de route régionale dédiée aux filières pêche et aquaculture et la mise en place de commissions thématiques. Ces dernières avaient été annoncées pour la rentrée. Le CESER souhaite connaître l'avancement de cette démarche et réaffirme qu'il estime indispensable de poursuivre le travail engagé au sein de cette Conférence qui aura en charge la mise en œuvre et le suivi de la SBML, comme contribution de la politique maritime régionale à la Breizh COP.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Florence PRIGENT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour honorer les engagements financiers auprès du mandataire SemBreizh et faire face aux opérations immobilières en cours, le Conseil régional propose d'inscrire un crédit de paiement en investissement complémentaire de 7 M€ au programme 303.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'abondement des crédits de paiement d'investissement (CPI) pour ce programme est rendu nécessaire pour partie du fait des nouvelles modalités adoptées par la Région en matière d'avances financières et de la meilleure réactivité des entreprises dans le recouvrement de leurs factures.

Cet abondement reflète également la poursuite à un rythme soutenu des opérations du Schéma directeur immobilier, nombre d'entre elles étant parvenues aujourd'hui à la phase travaux, ce dont le CESER se félicite.

Le CESER apprécierait que le niveau exact des crédits de paiement de ce programme après DM soit mieux précisé. Le Budget prévisionnel 2019 avait programmé le montant des CPI à 90 M€ ; la DM2 devrait donc les porter à 97 M€ comme illustré dans le graphique, or il est question de 123 M€ puis de 130 M€ dans le document.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 304 finance des investissements immobiliers pour les lycées privés sous contrat.

Le Conseil régional propose d'apporter, au titre de ce programme, un concours financier pour un montant global de 450 000 € à deux projets portés par les établissements agricoles privés :

- la création d'un campus sur le site de Rennes au lycée Saint-Exupéry,
- la réalisation d'un atelier de transformation alimentaire au lycée de Pommerit-Jaudy.

La présente décision modificative ne concerne le budget 2019 que pour le projet de campus au lycée Saint-Exupéry. Le soutien du Conseil régional pour le second projet sera proposé lors du vote du budget primitif 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ces projets sur le campus de Rennes au lycée Saint-Exupéry (campus numérique) et au lycée de Pommerit-Jaudy (atelier de transformation alimentaire) contribuent à l'amélioration de l'offre d'enseignement agricole de qualité en Bretagne.

Le Conseil régional a bien compris l'importance de ces engagements immobiliers de l'enseignement agricole privé.

Le CESER prend acte de l'autorisation de programme ouverte au budget primitif de 300 000 € pour la participation au programme numérique et du fait qu'une enveloppe financière supplémentaire de 150 000 € sera proposée lors du budget primitif pour 2020.

Il a bien noté que ces dispositions feront l'objet d'un avenant au protocole entre le Conseil régional et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP).

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose une augmentation de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement de fonctionnement de 125 000 € au titre de ce programme.

Dans le cadre des négociations du Président du Conseil régional avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour l'amélioration du fonctionnement des établissements privés, la Région, dans le respect de ses engagements, confirme l'attribution des dotations prévues et propose cette augmentation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que le Conseil régional augmente sa contribution au forfait d'externat part « personnels » pour le fonctionnement des établissements privés en la rapprochant ainsi des dépenses équivalentes réalisées dans les externats des lycées publics.

Le CESER souhaiterait disposer des éléments et indicateurs qui ont présidé au calcul de cette dépense supplémentaire et plus généralement au mode de calcul de l'attribution de cette dotation.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne souhaite soutenir le renforcement du groupe ISEN Yncrea sur son campus de Brest. Yncrea Ouest porte le projet d'ouvrir une nouvelle formation d'ingénieur dans la spécialité « Agronomie et systèmes d'informations » en partenariat avec l'Institut supérieur d'agriculture de Lille. Cette nouvelle filière se veut ambitieuse (400 étudiants, soit 80 diplômés/an). Il s'agit d'un enjeu de développement de compétences au croisement agri-agro et numérique, compétences qui sont majeures pour l'innovation et l'évolution de la filière agri-agro et pour laquelle peu de compétences sont à ce jour disponibles. Le budget d'investissement nécessaire est de 8 M€. Le Président du Conseil régional propose d'accorder une avance remboursable de 2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de l'ouverture de filières innovantes permettant de croiser agronomie et numérique pour gagner en innovation en sécurisation et traçabilité de process mais s'interroge sur les possibilités d'accès à tous aux formations correspondant à ce projet.

Le CESER regrette que ce projet construit en partenariat avec Lille ne fasse aucunement référence aux forces bretonnes et nationales en matière de recherche (pas de référence aux organismes de recherche présents en

Bretagne comme l'INRA et l'INRIA spécialisés dans le lien entre numérique et innovation en agronomie), ni en matière d'enseignement supérieur agronomique, et d'ingénierie (pas de référence à Agrocampus Ouest et aux autres grandes écoles publiques) et universitaire (pas de référence à l'Université de Bretagne Occidentale). L'INRA et Agrocampus Ouest ne sont d'ailleurs pas au courant de ce projet. Le CESER invite ainsi l'ISEN à se rapprocher de ses partenaires académiques bretons, tant en recherche que pour l'enseignement supérieur.

Le projet ISEN repose aussi sur un nouvel investissement immobilier consistant dans la rénovation d'un ancien bâtiment. Le CESER souhaite que ces éventuelles nouvelles constructions soient bien intégrées dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière partagé à l'échelle métropolitaine et régionale, et notamment avec l'UBO compte tenu de la proximité (cf. la réflexion actuelle sur le prochain Contrat de plan Etat-Région).

Le CESER aurait souhaité disposer d'éléments économiques complémentaires lui permettant d'apprécier la pertinence et la pérennité du projet.

312 – Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi du 5 septembre 2018 retire aux Régions l'essentiel de leurs compétences en matière d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans cette perspective, le Président du Conseil régional propose d'abonder l'autorisation de programme à hauteur de 2,5 M€ pour aider, d'ici la fin de l'année, les Centres de formation d'apprentis (CFA) à réaliser leurs projets d'investissements. Ces projets concernent, par exemple la création d'ateliers ou la rénovation d'internats pour le logement des apprentis.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER ne peut que saluer la volonté du Conseil régional d'aller au bout de sa mission d'accompagnement du réseau des CFA jusqu'à fin 2019, malgré la perte de compétence en matière d'apprentissage imposée dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018. Étant le principal financeur de ces établissements depuis de nombreuses années, il souhaite les laisser dans des situations économiques les plus saines possibles, et cela d'autant plus que les niveaux d'intervention pour les années à venir ne sont visiblement pas connus.

La volonté de l'État et du Conseil régional de poursuivre le développement de l'apprentissage doit naturellement s'accompagner des structures d'accueil indispensables pour les jeunes, souvent mineurs et peu mobiles.

Le CESER ne peut donc que valider cette demande d'abondement du programme 312.

Cependant, il aurait apprécié avoir lecture des principaux projets structurants faisant l'objet des financements dont le montant global s'élève à 12,5 M€ et les critères d'attribution des abondements.

Pour les années à venir, une enveloppe de 180 M€ sera dédiée aux Conseils régionaux pour poursuivre l'accompagnement des CFA sur le volet immobilier. Le CESER espère que les enveloppes budgétaires 2020/2021 seront proportionnelles aux efforts consentis au cours de ces 3 ou 4 dernières années. Il salue la décision du Conseil régional de Bretagne qui montre sa volonté de poursuivre cet accompagnement et espère que cet abondement au

budget 2019 aura des effets positifs sur le calcul de l'enveloppe accordée à la Région Bretagne pour les années suivantes. Le CESER sera particulièrement attentif à la création et distribution de ces budgets futurs. Il invite le Conseil régional à faire de cette question un sujet de discussion avec les branches, les commissions paritaires et leurs opérateurs de compétences (OPCO) dans le cadre des prochains contrats d'objectifs emploi-formation.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN ROUSSEAU et Anne LE MENN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder pour ce programme l'autorisation d'engagement à hauteur de 4,3 M€ et les crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 2,15 M€ pour la mise en œuvre du Programme d'investissements d'avenir (PIA3), et plus particulièrement l'appel à projets territorialisé « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'interroge sur l'abondement de 2,15 M€ qui concernerait le Programme d'investissements d'avenir. Compte tenu de la vocation du programme 316, cet abondement est fléché sur l'ingénierie de formation et l'innovation pédagogique des organismes de formation afin de répondre aux besoins des entreprises régionales.

Le CESER souligne que la somme concernée est importante et que les informations données dans le bordereau du Conseil régional ne lui permettent pas de se faire une idée précise de la façon dont elle sera employée.

Il suivra au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la conduite de ce programme.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Philippe LE ROUX
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose :

- d'abonder l'autorisation de programme de 7,9 M€ (+ 23 %) ;
- d'abonder l'autorisation d'engagement de 37 M€ (+ 14 %) ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 8 M€ (+ 35 %) ;

- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 4,55 M€ (+ 1,7 %).

Ces évolutions concernent d'une part le TER et la déclinaison du protocole signé en juin (avance de la convention TER pour le 1^{er} trimestre 2020, investissement pour la maintenance et le parc roulant). D'autre part, les évolutions concernent le service de transport interurbain et la desserte des îles ; il s'agit notamment d'ajustements liés à la vie des contrats, aux liaisons maritimes et au développement de services aux voyageurs.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des modifications proposées.

Plusieurs dispositions de cette décision modificative concernent le protocole d'accord sur le TER, entre la SNCF et le Conseil régional ; le CESER, dans son avis sur ce dossier, avait salué l'équilibre de ce protocole. Il soulignait également l'importance de prévoir les modalités de suivi et d'évaluation de ce protocole et cette décision modificative le conforte dans cette affirmation.

Le CESER s'interroge sur le redéploiement des 7 M€ concernant le programme 402 et souhaiterait connaître les opérations reportées en 2020.

Il souhaiterait également avoir plus d'informations sur le besoin de financement concernant les liaisons maritimes et les services aux voyageurs.

Mission V – Pour une Bretagne engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder à hauteur de 300 000 € le budget 2019 affecté à l'action régionale de gestion de l'eau. Il s'agit de financer une étude de réalisation de 6 passes à poissons au niveau des écluses en aval de l'Aulne canalisé qui est propriété de la Région Bretagne depuis le 1er janvier 2017.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les canaux bretons sont désormais propriétés de la Région qui a pour objectifs, en même temps, de maintenir un patrimoine touristique pour la navigation de plaisance et d'améliorer la qualité des eaux et des écosystèmes. La continuité écologique des cours d'eau est un des objectifs du SDAGE Loire-Bretagne. Si les écluses sont des nécessités pour la navigation, elles sont aussi des obstacles à la remontée des poissons migrateurs. C'est pourquoi des ouvrages annexes de passes à poissons sont nécessaires. Le CESER approuve donc cette modification budgétaire de 300 000 € pour mener l'étude préalable aux travaux.

Le CESER souhaite que, d'une part les travaux soient prévus sur toutes les écluses aval sans exception, d'autre part que des mesures fortes soient prises pour améliorer la qualité des eaux de la partie canalisée qui restera plus sensible à l'eutrophisation et à la contamination des sédiments. Enfin, l'administration devra parallèlement prendre

des mesures concernant la limitation de la pêche en estuaire de ces poissons migrateurs que sont les saumons, aloses, lamproies et anguilles.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la troisième année de mise en œuvre de la convention triennale signée en 2017 entre la Région Bretagne, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et l'État, et dans la perspective de la signature d'une prochaine convention pour les années 2020-2022, la DRAC Bretagne a souhaité augmenter dès 2019 sa participation au fonds commun d'un montant de 25 000 €. Afin de respecter la parité conventionnelle Région/État, le Président du Conseil régional propose d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement du programme 601 pour ce même montant de 25 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les sommes en jeu restant très modestes au regard du budget global du programme 601 (0,1 % des crédits de paiement de fonctionnement), cette modification n'appelle pas d'observations particulières.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose le versement d'une subvention de 150 000 € pour la course nautique « Brest Atlantiques » qui s'élancera de Brest en novembre prochain.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La course au large participe du rayonnement de la Bretagne. Le CESER prend acte du versement de cette aide qui, par certains aspects, s'apparente davantage à une action de communication et de sponsoring économique qu'à un soutien au mouvement sportif en Bretagne dont de nombreux clubs sont en difficulté actuellement.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En lien avec l'augmentation régulière des projets d'investissement présentés, dans le cadre d'une enveloppe globale maîtrisée, il est constaté, comme en 2017 et 2018, que 100 % des crédits d'investissement prévus ont été engagés en 2019. Il est donc proposé, comme les années précédentes, d'abonder de 45 000 € les crédits d'investissement prévus pour le soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale en les prélevant sur la ligne de fonctionnement du même programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la nécessité d'abonder de 45 000 € les crédits d'investissement prévus sur l'exercice 2019 pour le soutien des projets de coopération et de solidarité internationale.

Le CESER se réjouit du dynamisme de ces projets et renouvelle sa satisfaction du soutien continu apporté par le Conseil régional aux différents acteurs, contribuant ainsi au rayonnement de la Bretagne par l'accompagnement financier d'initiatives solidaires.

Fonds de gestion des crédits européens

1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 – Programme FEAMP 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Programme de développement rural (Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2014-2020

Le programme 1120 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural FEADER, géré par la Région Bretagne, Autorité de gestion.

Sur le plan financier, le fonctionnement du FEADER s'appuie sur l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme payeur du programme. À ce titre, le FEADER ne transite pas par le budget régional, les opérations étant portées par cette agence de l'État en dépenses et en recettes. Il appartient néanmoins à la collectivité de réintégrer dans ses comptes annuellement les opérations réalisées par l'ASP. Le programme 1120 permet donc la présentation de ces informations, objet du présent rapport.

Compte-tenu du calendrier, l'attestation définitive de l'agent comptable de l'ASP ne pourra être transmise qu'à posteriori de la présentation de ce rapport ; les montants ont donc été estimés pour 12 mois sur la base des montants atteints et tendances constatées sur les 10 premiers mois.

Il est donc proposé :

- d'abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de 20 M€ ;
- d'abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de 50 M€ ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 31,375 M€ ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 58,265 M€.

En parallèle, il est rappelé la poursuite de la très forte dynamique de programmation sur la mise en œuvre du FEADER (80,5 % de la maquette au 1/08/2019). Sur le plan des paiements, il est indiqué la confirmation du rattrapage progressif de l'avancement sur l'ensemble des mesures et notamment sur les mesures surfaciques ; l'avancement de Leader a connu lui aussi une constante accélération, soutenu par des mesures de pilotage et des moyens renforcés depuis plusieurs mois.

Programme FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) 2014-2020

Le programme 1130 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre de la subvention globale FEAMP, gérée par la Région Bretagne, par délégation de l'autorité de gestion nationale. Comme pour le FEADER, la Région doit néanmoins réintégrer dans ses comptes annuellement les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Dans l'attente de l'attestation définitive de l'agent comptable de l'ASP, qui ne pourra être transmise qu'à posteriori de la présentation de ce rapport, les montants ont été assis sur l'extraction des données du logiciel Osiris.

Il est donc proposé :

- d'abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de 6 000 000 € ;
- Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de 850 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 6 600 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 850 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'objet du présent rapport, à savoir l'obligation pour la Région de réintégrer dans ses comptes annuellement les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Concernant le FEADER, le CESER note avec satisfaction la poursuite du très fort niveau de programmation et le rattrapage progressif de l'avancement des paiements.

Concernant le FEAMP, le CESER note avec satisfaction l'accélération de la dynamique de mise en œuvre de ce fonds dont le démarrage a été retardé de près de deux ans, confirmant ainsi le rattrapage progressif de son avancement.

Le CESER reste cependant attentif à la dynamique de programmation et de paiement sur l'ensemble des axes et priorités de ces deux fonds, notamment le volet LEADER, et attend une présentation plus détaillée de la mise en œuvre du FEADER et du FEAMP, comme des autres fonds, à l'occasion de la Commission régionale de programmation européenne (CRPE) d'octobre et du Comité de suivi des fonds européens prévu fin novembre.

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le lycée professionnel Jean Moulin à Plouhinec a été fermé le 1^{er} septembre 2018 et la Région s'est engagée à élaborer un projet de développement autour de ce site désormais vacant dans le cadre d'un appel à projet. C'est le groupement « La Nouvelle Imagerie/Plateau Urbain » qui a été identifié afin d'assurer la fonction d'« ensemblier » des Ateliers Jean-Moulin et d'animer le site pour une durée de 6 ans. Dans le cadre de ce même appel à projet, 3 projets ont également été retenus :

- l'Université des Savoirs et Pratiques Gastronomiques ;
- la boutique dédiée aux circuits courts (A vos papilles) ;
- le dôme pépinière (Aux petits acteurs l'avenir [Apala]).

A ce titre, l'association d'animation des Ateliers Jean-Moulin qui sera créée par le groupement pour porter le rôle d'ensembliser bénéficiera d'une subvention régionale de 200 000 € permettant de contribuer à l'équilibre du budget prévisionnel sur 6 ans évalué à 2,8 M€. Par ailleurs, des subventions seront versées pour un montant global de 151 600 € aux trois structures porteuses de projet.

Au titre de la DM2 il est donc demandé d'ouvrir pour les besoins de ces actions une autorisation d'engagement de 351 600 € et des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 169 200 €. Dans le cadre plus général du fonctionnement de ce site, il est par ailleurs demandé d'augmenter les crédits de paiement de fonctionnement de 32 000 € pour le paiement des factures de gaz.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public portant sur la gestion du site de Kerampuilh a été attribué à l'association AILES à l'issue de la procédure de consultation. Il est expressément prévu au contrat qu'au regard des obligations de service public qui lui sont imposées et qui ne permettent pas d'assurer l'équilibre financier du service public, la Région accorde au délégataire des contreparties financières sous forme d'une contribution forfaitaire annuelle. C'est à ce titre qu'il est demandé d'ouvrir une autorisation d'engagement à hauteur de 120 000 € couvrant la période du 1/09/19 au 31/12/19 avec l'équivalent en crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se montre satisfait que les deux établissements faisant l'objet du programme aient trouvé leur destination, et formule des vœux pour la réussite des différents projets.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'accélération dans la mise en œuvre des projets numériques nécessite une augmentation des crédits de paiements, à concurrence de 400 k€ en investissement et 200 k€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'apprécier l'accélération des paiements touchant un programme qui permet d'améliorer la qualité des prestations.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre des transferts de compétences en lien avec l'information et l'orientation sur les métiers, l'Etat a informé la Région au cours de l'été que dix postes feraient l'objet d'une compensation financière contre sept précédemment annoncés. Aussi, il y a lieu de créer trois postes supplémentaires. Les recrutements interviendront à partir du 1^{er} janvier 2020 dans la mesure où les compensations ne seront versées par l'Etat qu'à cette date.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris en juin dernier, la section finistérienne du canal de Nantes à Brest, actuellement exploitée par le SMATAH, sera reprise en gestion directe par la Région. La collectivité s'est engagée à assurer la continuité de l'activité des agents publics concernés. Pour ce faire, il est proposé la création de quinze postes de catégorie C, deux de B et un de A.

Enfin pour cette section finistérienne du canal et dans l'hypothèse où le Département du Finistère ne reprenne pas les agents concernés, la Région assurera la continuité du chantier d'insertion dont les missions sont liées à l'exploitation et l'entretien du canal. Pour ce faire, dix postes de chantier d'insertion sont créés ainsi que deux postes de référents techniques et insertion.

Sans modifier le montant des enveloppes attribuées aux groupes, il est proposé d'ajuster leur répartition et d'augmenter de 2 500 € l'enveloppe du programme 9012 en diminuant du même montant celle du programme 9011 regroupant les crédits de fonctionnement général des groupes. 1

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve les créations de postes décrites dans le programme, et souhaite être informé de la position qui sera prise par le Département du Finistère quant à la reprise ou non des agents associés au chantier d'insertion du canal de Nantes à Brest.

Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente le compte-rendu de l'état des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater, soit 728 562 890 € en AP et 256 736 437 € en AE.

Puis, au titre des mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71, il est proposé :

- l'inscription de crédits complémentaires pour 1 080 000 €, correspondant à des mouvements réels (intérêts courus non échus) ;
- l'inscription de crédits en dépenses et recettes pour 30 M€ au chapitre 925, afin de réaliser les écritures comptables constatant l'intégration définitive des immobilisations en cours au patrimoine de la Région (travaux réalisés dans les lycées ayant fait l'objet d'avances à la Sembreizh. Le décompte définitif et la réception des travaux permettent d'enregistrer ces écritures) ;
- de modifier la répartition des montants par chapitre, par réduction de l'Autorisation d'engagement sur le chapitre 931 et augmentation de l'AE sur le chapitre 933, pour 44 850 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ces différents mouvements n'appellent pas de remarque.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Décision modificative n°2 au budget pour l'exercice 2019

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPÉI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Carole LE BECHEC Réseau Cohérence

J'interviens au nom du réseau Cohérence, Eau et Rivières de Bretagne et de Bretagne Vivante.

A l'heure où le Conseil Régional tente d'impulser depuis 2 ans à travers la Breizh Cop et le futur Sraddet un changement de modèle de développement nous ne pouvons être qu'extrêmement perplexe devant les nouvelles aides octroyées à des projets agro-industriels ayant de forts impacts sur les éco systèmes.

Les aides publiques doivent être orientées vers des activités qui maximisent la protection de nos ressources en eau, limitent la dépendance au soja OGM importé responsable de déforestation et sécurisent les revenus des agriculteurs en les libérant progressivement des contraintes de la mondialisation en terme de prix et de coûts.

En discussion lors de la dernière commission économie, la direction de l'économie du Conseil Régional a vertement signifié que les lignes étaient déjà prévues et que cette décision modificative n'avait en rien à assumer un rôle « Breizh Cop ».

On attend quoi ?

Un des engagements de la Région, dans le cadre des Accords de Bretagne est de réussir le pari du Bien Manger avec des mesures comme :

- soutenir activement les filières qui s'engagent ;
- produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le bien manger ;
- favoriser les circuits courts et les circuits locaux.

Or ce sont des installations toutes autres qui sont actuellement soutenues par le Conseil régional. Deux fermes usines de poulets dans le Morbihan, l'un à Neant-sur-Yvel capable de produire plus 1,2 million de poulets par an et l'autre de 600 000 poulets par an à Langoëlan. Dans le premier cas la moitié du cheptel est destinée à l'export. Entassées à 15 par m2 les volailles produiront 2,6 tonnes de fientes par jour et boiront chaque année 4,7 millions de litres d'eau de la nappe phréatique. La priorité devrait pourtant être de reconquérir le marché intérieur avec des filières de qualité dont la taille des productions respecte le lien au sol, garant des écosystèmes.

La mondialisation de l'alimentation entraine des dérives exponentielles en terme d'émissions de gaz à effet de serre dues au transport, de déforestation, de gaspillage, d'exploitation effrénée des ressources naturelles, de spéculations. L'humanité doit repenser sa sécurité alimentaire au plus proche des territoires.

Le Conseil régional étudie des indicateurs pour évaluer sa politique Breizh Cop sur l'état des ressources naturelles, la contribution à la lutte contre le changement climatique mais aussi l'emploi. Sur ce dernier point, multiplier les installations à taille humaine fourniraient de très nombreux emplois de qualité dans les territoires. A l'heure des défis colossaux que nous devons relever collectivement, chaque subvention publique doit être soumise à des critères d'éco-socio conditionnalité mesurables et mesurés. Toutes les politiques publiques sont concernées et a fortiori l'économie.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Par rapport aux 16 M€ dont la Région dispose effectivement du fait des recettes additionnelles réellement enregistrées, la DM de 7 M€ pour le *Programme immobilier des lycées* revêt une importance remarquable, ce dont on ne peut que se féliciter.

Comme chaque fois que l'occasion nous en est donnée, la FSU interpelle la Région pour rappeler les besoins dans les établissements. Aujourd'hui, le point qui nous préoccupe concerne l'état des équipements sportifs, en particulier en Ille-et-Vilaine.

Une enquête menée par notre syndicat de l'éducation physique, SNEP-FSU, a montré que pour 56 % des établissements le manque d'installations sportives, les temps et coûts pour y accéder (transports, locations), sont des obstacles aux enseignements d'EPS. A noter que c'est 10pts de plus que dans l'enquête menée auprès des mêmes établissements il y a 2 ans. Le nombre croissant d'élèves en Ille-et-Vilaine et la concurrence des usages - notamment avec le péri-scolaire et l'enseignement privé - entraînent l'augmentation des besoins. A Rennes ce sont près de 80 % des établissements qui indiquent rencontrer des difficultés, et c'est aussi le cas pour une douzaine de communes alentour. Dans ce contexte, le maintien d'une programmation d'EPS riche et variée tient de la gageure, en contradiction avec les préconisations de l'inspection de l'Éducation nationale mais aussi avec la politique sportive voulue par la Région.

Le *Schéma Directeur Immobilier* est-il l'outil adapté pour avoir une photographie d'ensemble de l'état réel des équipements sportifs ? La FSU pose la question. Un schéma de programmation spécifique pour ces équipements serait peut-être nécessaire ? En tous cas la FSU est prête à échanger avec la Région sur ce dossier.

Le CESER note que cette DM ne change pas fondamentalement les orientations budgétaires de la Région. Il y a au moins un point sur lequel on peut vraiment le déplorer : c'est l'aide aux familles pour l'acquisition des manuels scolaires.

On ne reviendra pas sur le contexte exceptionnel imposé par la réforme des lycées ; la FSU l'a déjà exposé à plusieurs reprises, soulignant la responsabilité du Ministre de l'Éducation qui a imposé à marche forcée un changement de programmes dans toutes les disciplines en Seconde et en Première cette année, et en Terminale à la rentrée prochaine.

Mais il est vraiment incompréhensible que face à cette situation exceptionnelle et aussi évidemment porteuse d'inégalités pour les élèves, la Région ait incapable de prendre la moindre mesure pour y faire face. La compétence des Régions sur ce dossier n'est pas obligatoire, on le sait, mais d'autres exécutifs régionaux ont pourtant su intervenir sans lésiner. D'aucuns - ou plutôt d'aucunes - ont pu certes en profiter pour se livrer au passage à une lourde campagne de promotion assez déplacée. Mais quoi qu'il en soit, les faits sont là : la Région Bretagne s'est distinguée en programmant une diminution globale de l'aide aux familles et ce, au pire moment pour celles-ci!

Depuis la rentrée, parents et équipes dans les établissements ont fait entendre leur incompréhension et leur mécontentement. Invitée à s'expliquer à plusieurs reprises, la Région s'est bornée à répéter en boucle la même présentation de son dispositif « *Pass Ressources pédagogiques* » apparemment sans réaliser que personne n'y comprenait rien ! Logique, puisque c'est un geste politique qui était attendu !

Difficile de ne pas comparer ce refus obstiné de changer de position au million d'euro généreusement octroyé par la Région assorti d'une promesse d'avance de 2 M€ à un pôle universitaire privé, YNCREA, dont la destination réelle au bout du compte paraît douteuse. Une proposition d'avance « remboursable » paraît-il, mais que cette entité liée à *la Catho* de Lille pourrait bien entendre comme parole d'évangile - « *donne sans espoir de retour* » (Luc, 14, 12-14) !

Au printemps 2016 la FSU avait déjà parlé d'*erreur politique majeure* lorsque la Région s'était empêtrée sur ce dossier de l'aide aux manuels scolaires. Inutile de se répéter, mais il est clair que l'absence répétée de vigilance et de volonté de la Région sur ce dossier laissera des traces.